

Couvert Forestier

La lettre de la coalition mondiale des forêts
sur la politique forestière internationale

N° 13 / Juillet 2004

Couvert Forestier : brève description

Couvert Forestier, dont voici le 13^e numéro, est la lettre de la Coalition mondiale des forêts (CMF), une coalition créée par un groupe d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations de peuples autochtones (OPA) en vue de faciliter leur participation avisée aux réunions intergouvernementales sur les forêts. *Couvert Forestier*, qui paraît quatre fois par an, présente les comptes rendus de diverses ONG et OPA sur les plus importantes de ces rencontres, ainsi qu'un calendrier des réunions à venir. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Coalition mondiale des forêts, de ses membres fondateurs ou de ses rédacteurs. *Pour vous y abonner gratuitement, contactez Simone Lovera : lovera1@conexion.com.py*

Sommaire

- **Couvert Forestier : brève description**
- **Ex Silvis : la sagesse conventionnelle**, *Miguel Lovera, Coordinateur, Coalition mondiale des Forêts*
- **FNUF, CCCC, OIBT : il faut quitter les plantations**, *Ricardo Carrere, Coordinateur international, Mouvement mondial pour les Forêts tropicales*
- **FNUF-4 : encore des espoirs déçus**, *Sinafasi Makelo Adrien, Action d'Appui pour la Protection des Droits des Minorités en Afrique centrale, République démocratique du Congo*
- **Ramifications : le Caucus mondial se rue sur le FNUF**, *interviews de Jessica Dempsey à des membres du Caucus mondial pour la gestion communautaire des forêts*
- **La décentralisation de la gestion des forêts**, *Andrei Laletin, Amis des Forêts sibériennes, Russie*

- **Comptes rendus d'autres réunions sur les forêts :**
 - **Étranglés par les calculs du carbone**
 - **Biomasse : l'énergie du futur ?**
- **Calendrier de réunions sur les forêts**

Ex Silvis : la sagesse conventionnelle

Miguel Lovera, coordinateur, Global Forest Coalition

Nous revoilà.

Pour certains gouvernements (surtout ceux des pays du Nord, qui ont peu ou pas de forêts) la convention sur les forêts dont on parle depuis 1992 est une bénédiction, un don de la communauté internationale grâce auquel les forêts seraient protégées et mieux gérées, pour leur propre avantage, bien entendu.

Pour d'autres, la convention en question est une malédiction, les gouvernements du Sud s'opposant à tout accord juridiquement contraignant qui puisse porter atteinte à leur droit « souverain » de gérer leurs ressources naturelles.

En fait, ces deux groupes antagonistes ont beaucoup en commun. Tout en reconnaissant que les forêts sont précieuses, les deux les détruisent, les gèrent mal, s'engagent dans du conservationnisme symbolique et ne respectent qu'en parole les droits des peuples autochtones et communautés locales.

Et lorsque leurs points de vue sont différents, les arguments sont également mauvais dans les deux camps.

Les défenseurs de la convention sur les forêts ont l'air de croire que la convention pourrait redresser tous les problèmes des forêts du monde. Or, on ne voit pas comment cela se

ferait, puisque la plupart de ces défenseurs figurent déjà comme signataires d'autres accords et traités dont le but est le même mais qui n'en font rien. La nouvelle convention va-t-elle changer les modèles de consommation et de production qui mènent au déboisement et à la dégradation des forêts ? Va-t-elle changer le caractère prédateur de la mondialisation ? Va-t-elle garantir le respect des droits humains, des droits des peuples autochtones et communautés locales, et le reste ?

« Allez, ne soyez pas naïf ! », est la réponse. « Bien sûr on ne prétend pas cela ! »

Mais alors ? C'est justement de ces réalités-là qu'il faut s'occuper, et si c'est trop demander à une modeste convention sur les forêts, eh bien, tant pis pour elle. Elle ne fait pas l'affaire. Que chacun rentre chez soi et fasse ce qu'il dit aux autres de faire.

Les gouvernements du Sud qui s'opposent à la convention sur les forêts choisissent souvent de dire que « ces gens du Nord ont déjà détruit leurs forêts – et les nôtres – et maintenant ils veulent que *nous* préservions ce qui en reste, pour que l'environnement ne souffre pas. Mais n'avons-nous pas le droit de nous développer ? »

Leur raisonnement ne vaut pas mieux que celui des autres car, de quelles forêts parlent-ils, et de quel développement ? La plupart des gouvernements qui prétendent défendre le droit de leurs citoyens au développement ont échoué de manière lamentable à respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Leurs plans de développement ne sont que des tentatives désespérées de reproduire le mode de vie prédateur de la plupart des sociétés industrialisées, où la nature et les gens sont surexploités au profit de quelques-uns.

D'ailleurs, il existe déjà un accord légalement contraignant sur les forêts, que plus de 180 pays ont jugé acceptable et qui sauvegarde la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des bénéfices issus des forêts : la Convention sur la Diversité biologique. Voilà l'instrument légalement contraignant qu'on demande, il est là. Ce qu'il faut maintenant, et d'urgence, c'est d'appliquer ses principes, en coordination, en consultation et en accord avec les populations autochtones et autres communautés forestières, en renforçant les capacités de celles-ci et en démantelant les privilèges des puissances qui persistent à les ravager.

Mais si les gouvernements tiennent absolument à négocier quelque chose de neuf, ils peuvent trouver satisfaction en juillet prochain, lorsqu'il faudra décider du successeur de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT, ITTA en anglais). L'AIBT est né en 1983, sous les auspices de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement, pour offrir un cadre efficace à la coopération et les consultations entre les membres producteurs et les membres consommateurs de bois tropicaux, pour favoriser l'expansion et la diversification des caractéristiques structurelles du marché des bois tropicaux, pour favoriser et appuyer la recherche-développement de la gestion forestière et l'utilisation du bois, et pour encourager l'élaboration de politiques nationales visant à assurer l'utilisation et la conservation des forêts tropicales et de leurs ressources génétiques et à maintenir l'équilibre écologique.

La version 1994 de l'AIBT avait créé un fonds destiné à faire en sorte que, pour l'an 2000, les exportations de bois des membres producteurs proviennent de sources gérées de façon durable. Cet accord arrive à terme le 31 décembre 2006, et le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'a été que partiellement réussi. Il faudrait le remanier de manière à garantir que les pays consommateurs prennent leur part de responsabilité dans ce commerce qui, à cette date, reste non durable.

Les pays participants pourraient commencer par protéger l'intégrité des forêts qui restent de la convoitise de l'Organisation mondiale du Commerce. Ils pourraient aussi s'occuper des besoins des petits producteurs communaux, au lieu de continuer à accorder des privilèges injustifiés à des transnationales prospères aux pratiques non durables.

FNUF, CCCC, OIBT : il faut quitter les plantations

Ricardo Carrere, Coordinateur international, Mouvement mondial pour les Forêts tropicales

L'opposition générale et croissante aux monocultures d'arbres a provoqué la réaction du lobby des plantations, qui a envahi tous les forums pour défendre et promouvoir ses propres priorités.

Les lobbyistes se sont occupés surtout du Forum des Nations unies sur les Forêts (FNUF), de ses prédécesseurs, le Groupe et le Forum intergouvernemental sur les Forêts, et de la

Convention sur le Changement climatique. Par leurs soins, ces forums sont devenus de grands défenseurs des plantations.

À son tour, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) les a rejoints dans la promotion de plantations dans les tropiques.

Comment se fait-il que ces trois forums aux agendas différents soient devenus des instruments de promotion des plantations industrielles ?

Dans le cas du FNUF, la défense des plantations – définies comme des 'forêts' – est le résultat évident des pressions de l'industrie et des intérêts créés dans le secteur forestier. De leur côté, les gouvernements se sont empressés de promouvoir auprès du FNUF les plantations d'arbres qui, en 'élargissant le couvert forestier', leur permettent de dissimuler le fait qu'ils vont à l'encontre du mandat de conservation des forêts du FNUF.

Le tableau est différent dans la Convention Cadre sur le Changement climatique. Là, les lobbyistes viennent de l'industrie pétrolière, qui veut éviter tout changement excessif dans l'utilisation de combustibles fossiles. Les Grands du pétrole et des plantations ont ainsi trouvé une 'solution' commune qui s'accommode à leurs objectifs respectifs : planter des arbres pour absorber le dioxyde de carbone libéré par la combustion des dérivés du pétrole. Une solution où tous les deux gagnent, et où perd l'ensemble de l'humanité.

Le cas de l'OIBT est lui aussi différent. Autant son nom que la liste des personnages qui l'intègrent et qui viennent de pays producteurs et consommateurs de bois tropical montrent qu'elle ne voit dans les forêts tropicales que du bois de charpente. En théorie, l'OIBT aurait tout intérêt à maintenir une réserve permanente de bois tropical, mais dans la pratique elle a fermé les yeux sur la réduction des forêts dans la plupart des pays producteurs, due à l'utilisation non durable de bois tropical dans les pays consommateurs. Ainsi, l'OIBT a de plus en plus intérêt à remplacer les forêts diverses qui ont été détruites par des rangées infinies et 'productives' d'arbres commerciaux.

Et à moins qu'on l'évite, le prochain pas sera encore plus dangereux : la supplantation des variétés d'arbres existantes – indigènes ou exotiques – par des organismes vivants manipulés. Cette possibilité a déjà été acceptée par la Convention sur le Changement

climatique, qui affirme que les plantes génétiquement modifiées rendront plus efficaces les 'puits de carbone'. Or, si les organismes proposés ressembleront à des arbres, leurs effets sur la société et l'environnement sont encore inconnus. Il est évident que le FNUF aurait dû accepter la demande présentée par de nombreuses ONG lors du FNUF-4, et interdire les arbres génétiquement modifiés. Mais, comme prévu, le FNUF n'a pas encore réagi.

Le FNUF, la CCCC et l'OIBT se sont donc fourvoyés, mais quelle *devrait* être leur attitude ?

Le mandat du FNUF lui exige de s'écarter des plantations, qui détruisent les forêts et les moyens de vie des gens, et de commencer en revanche à créer un climat favorable à la gestion communautaire des forêts, qui ouvrirait la voie à la véritable conservation.

La Convention sur le Changement climatique devrait appuyer cette approche, car elle permettrait aux forêts de continuer à stocker du carbone, et créer en même temps les conditions nécessaires pour abandonner l'énergie d'origine fossile le plus tôt possible.

Quant à l'OIBT, elle devrait se détourner de la foresterie industrielle et appuyer par contre les efforts communautaires d'aménagement forestier, se procurant ainsi une réserve renouvelable de bois tropical, dont l'extraction serait équitable pour la société et respectueuse de l'environnement.

Les participants aux trois forums – et les défenseurs des plantations – devraient prendre note d'une publication récente du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), intitulée «Fast-Wood Forestry: myths and realities» (2003). Malgré certaines différences d'opinion, nous pouvons dire que cette étude est un grand pas dans la bonne direction. Les auteurs, C. Cossalter et C. Pye-Smith, en concluent que les gouvernements devraient « considérer le développement des plantations du point de vue du paysage. Il ne faudrait pas envisager d'investir dans des plantations ni autoriser les entreprises privées à en établir, s'il peut être démontré que ces plantations empêcheront le paysage de fournir l'éventail complet de biens et de services que fournissent les forêts. »

Cossalter et Pye-Smith affirment qu'une plantation qui risque de perturber le cycle hydrique ou de réduire la qualité de l'eau de

devrait pas être établie. De même, « les plantations ne devraient pas être établies si elles ont un effet négatif sur les communautés locales, par exemple, si elles risquent de provoquer la perte d'emplois ou de priver la population de bois de feu, de pâturages ou d'autres biens et services dont elle dépend. Tous ces facteurs devraient être considérés dans leur ensemble, et non de manière indépendante, car il pourrait y avoir certains compromis acceptables. Dans tous les cas, les communautés locales et toutes les parties prenantes doivent participer dès le début à la planification et à la mise en oeuvre. Finalement, nous devons souligner qu'il faudrait préjuger défavorablement de toute plantation susceptible de provoquer la perte de forêts primaires, de forêts secondaires de valeur écologique ou d'autres écosystèmes importants ».

FNUF-4 : encore des espoirs déçus

Sinafasi Makelo Adrien, Action d'Appui pour la Protection des Droits des Minorités en Afrique Centrale, République démocratique du Congo

Après deux semaines de travail, du 3 au 14 mai 2004 à Genève, la Quatrième Session du Forum des Nations unies sur les Forêts (FNUF-4) a été pour beaucoup de participants une déception supplémentaire couronnant trois années d'inefficacité et de manque de démocratie du FNUF.

La rencontre a déçu en particulier les espoirs des peuples autochtones d'être reconnus comme 'détenteurs de droits' (ne serait-ce que dans le sens minimal accepté par la Convention sur la Diversité biologique ou l'Union mondiale pour la conservation de la nature) et de participer vraiment à la rédaction des résolutions concernant leurs principales inquiétudes.

Par exemple, l'opinion des peuples autochtones sur les aspects culturels et sociaux des forêts a été royalement ignorée dans la résolution finale, qui ne mentionne ni les droits de ces peuples sur leurs terres ni la gestion communautaire des forêts. D'après le *Bulletin des Négociations de la Terre*, l'inclusion d'une seule "référence faible aux peuples autochtones ... n'a fait que renforcer l'idée que le FNUF ne reflète pas les soucis de la société civile".

Les peuples autochtones ont été également marginalisés et exclus des négociations portant sur les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts, et la résolution en question

n'a finalement pas été adoptée, faute d'accord au sujet de sa rédaction. Les représentants autochtones auprès de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones affirment que les débats sur ce thème devraient avoir lieu dans un forum des droits de l'homme.

Quant au 'Dialogue à multiples parties prenantes' (MSD), il n'a consisté qu'en une série de déclarations sans impact. Aucun des vœux exprimés par les autochtones n'a été pris en compte dans les résolutions finales, ce qui porte à croire que le MSD était une simple formalité destinée à détourner l'attention de l'action véritable, qui était ailleurs. Les peuples autochtones souhaitent que leur participation pleine et effective au processus soit garantie, en tant que *détenteurs de droits* et non de simples *parties prenantes* en matière de forêts.

Les peuples autochtones ne sont pas contre le FNUF. Ils ne souhaitent pas sa mort, mais sa réforme en profondeur, pour qu'il soit efficace et remplisse son mandat. Depuis le début, les organisations de peuples autochtones n'ont cessé de proposer des améliorations au processus. Mais, malheureusement, leurs contributions n'ont jamais été prises en compte.

En revanche, ceux qui ne prennent pas le FNUF au sérieux sont les gouvernements qui ne daignent même pas informer sur la mise en oeuvre dans leurs pays respectifs des propositions d'action des prédécesseurs du FNUF, le Groupe international sur les Forêts et le Forum international sur les Forêts. C'est l'attitude de ces gouvernements, et non celle des peuples autochtones, qui est inquiétante pour l'avenir du processus.

Espérons qu'au FNUF-5 une révision en profondeur de tout le processus sera adoptée. Les organisations de peuples autochtones devraient y travailler dès maintenant. Une tâche difficile, mais qui en vaut la peine.

Pour plus d'information visitez le site : <http://www.un.org/esa/forests>

Ramifications : le Caucus mondial se rue sur le FNUF

Interviews de Jessica Dempsey à des membres du Caucus mondial pour la Gestion communautaire des Forêts

Beaucoup de membres du Caucus mondial sur la Gestion communautaire des Forêts savent de première main qu'il n'est pas toujours

convenable de compter sur les gouvernements pour que les choses se fassent. C'est lorsque les communautés locales et peuples autochtones affirment leurs droits et prennent en charge la gestion, l'usage et le contrôle de leurs forêts que l'on obtient des résultats.

Néanmoins, onze membres du Caucus se sont donné la peine de présenter, en mai dernier à Genève, une importante déclaration à la réunion plénière du Forum des Nations unies sur les Forêts (FNUF-4). Cette déclaration exhortait les gouvernements à mettre en oeuvre les cinq Propositions d'Action principales des prédécesseurs du FNUF (le GIF et le FIF, Groupe intergouvernemental et Forum intergouvernemental sur les Forêts) au sujet des droits et de la gestion communautaire des forêts, et en particulier la Proposition 66 du FIF, qui invite les pays à :

« utiliser les programmes forestiers nationaux ... ou d'autres programmes appropriés, pour associer les communautés autochtones et locales et les femmes à la formulation et à la mise en oeuvre de mesures visant à protéger leurs droits et privilèges en matière de terres forestières, de connaissances traditionnelles liées aux forêts et de ressources biologiques des forêts ».

Le résultat a été décevant. Beaucoup de pays ont refusé de traiter du problème lors des discussions sur les connaissances traditionnelles liées aux forêts (TFRK), en particulier le Canada, qui n'a pu accepter aucune référence aux droits des populations locales et autochtones. Son grand frère du côté Sud a été également réticent, et n'a suggéré que le besoin d'un plus grand accès aux TFRK... comme si cela pouvait contribuer à « protéger les droits et les privilèges » des femmes et des communautés locales.

Le FNUF-4 n'a pas non plus recueilli de louanges dans d'autres quartiers. Le FNUF « n'a pas été à la hauteur », a tonné le *Bulletin des Négociations de la Terre**, déclarant ensuite qu'il n'est « ni souhaitable ni politiquement viable de maintenir cet arrangement dans sa forme actuelle ».

D'après le *Bulletin*, le FNUF devra trouver la manière de « relancer la volonté politique des gouvernements » pour qu'il y ait « des actions sur le terrain ». Pourtant, plusieurs observateurs ont remarqué qu'il vaudrait peut-être mieux laisser les gouvernements parader à Genève, et entreprendre soi-même le travail véritable :

redéfinir à qui doivent revenir la maîtrise et les profits des forêts soi-disant 'nationales'.

Les onze membres du Caucus ont quand même réussi à tirer des choses positives de leur participation au FNUF-4, telles que la collaboration avec l'Alliance des Peuples autochtones, du travail en réseau, et un cours intensif de relations internationales. Trois de ces membres du Caucus expliquent ci-dessous ce que cette expérience a eu pour eux de bon et de mauvais.

Freddy Molina est membre du conseil de direction de l'Asociación Coordinadora Indígena y Campesina de Agroforestería Comunitaria Centroamericana, une organisation communautaire à but non lucratif de l'Amérique centrale qui rassemble des associations, des coopératives, des fédérations et des organisations de base dirigées par des producteurs agroforestiers, des peuples autochtones et des paysans. Apsara Chapagain est vice-présidente de la Fédération d'Usagers communautaires de la Forêt du Népal, un réseau national d'organisations d'usagers de la forêt mis en place en 1995. Johnson Ginger est membre du conseil de direction de la Forêt communautaire Bamfield-Huu-ay-aht de la côte occidentale de l'île Vancouver, en Colombie britannique, Canada. Cette forêt est gérée conjointement par la communauté de Bamfield et la Première Nation Huu-ay-aht.

C'était la première fois que vous participiez au FNUF ? Qu'en pensez-vous ? Qu'espériez-vous réussir ? En avez-vous profité ?

Johnson : C'était ma première fois. L'expérience m'a encouragé à continuer de travailler pour la gestion communautaire des forêts, en informant les associés, les collègues, les amis, etc., que nous devrions miser sur les forêts communautaires, et non sur de grandes concessions comme celles que l'on accorde aux grandes entreprises. J'ai compris que, nous en particulier, on n'a pas été gâtés en Colombie britannique : le gouvernement a pratiquement donné des forêts énormes à Weyerhaeuser, qui les coupe et embarque le bois. Des emplois se perdent, des emplois canadiens dont nous avons besoin. Je n'avais pas saisi l'étendue du problème avant de venir au FNUF. Ce n'était pas une perte de temps... ou, disons, moitié-moitié. J'étais vraiment nouveau, je ne me sentais pas bien préparé. Malgré tout, je crois que je commence à me faire une idée d'ensemble, et à savoir comment participer

davantage aux questions nationales et mondiales. Bien sûr, il y a eu aussi beaucoup de 'merci' et de 'félicitations', et ce n'est pas comme ça qu'on profite de son temps !

Apsara : Pour moi aussi c'était la première fois. D'une manière générale, le processus est satisfaisant. Les expériences et les enseignements intercontinentaux qu'on a échangés avec les peuples autochtones sont réalistes et traduisibles dans la pratique de notre contexte national. Il y avait beaucoup de matériel de lecture, et une bonne coordination de plusieurs pays dans un même domaine. Mais s'il y avait eu des discussions systématiques et organisées, les participants en auraient profité encore davantage. Il serait recommandable de mieux organiser la distribution du temps de cette rencontre.

Freddy : C'est la deuxième fois que je viens. Le processus est bon, et il peut être encore meilleur. J'ai eu la possibilité de faire un exposé sur notre expérience. Je crois que mon expérience a fortifié ceux d'entre nous qui avons toujours pensé que la meilleure manière de sauver les forêts est de faire participer les communautés à leur aménagement durable. J'ai montré également qu'il faut prendre en compte l'expérience du Guatemala.

Quel a été le point le plus important des débats du FNUF ?

Johnson : Je pense que la connaissance traditionnelle liée aux forêts était un point vraiment important. En parlant l'autre jour avec une de nos anciennes, elle me disait que si nous perdons notre forêt ancienne, comment ferons-nous pour transmettre cette connaissance ? La forêt ancienne et la forêt secondaire sont deux écosystèmes différents. Si nous perdons la forêt ancienne, nous perdons le savoir. C'est le savoir de plusieurs générations. Il ne suffit pas de s'occuper des connaissances, nous avons besoin des forêts qui vont avec. Si nous les perdons... eh bien, ce serait contre la loi.

Si vous deviez adresser au FNUF une recommandation d'action, quelle serait-elle ?

Freddy : Je recommanderais d'établir un dialogue entre les communautés du monde entier de manière à travailler ensemble pour obtenir un appui international qui soit direct, sans intermédiaires. Nous devrions aussi nous assurer que les plans stratégiques des nouvelles alliances, communautés ou organisations visent vraiment l'autonomie des communautés ; il faut

qu'on arrête d'utiliser la pauvreté et l'ignorance de nos peuples pour faire de l'argent.

Apsara : Il faudrait créer des mécanismes pour mettre en oeuvre les actions recommandées par la rencontre. Il faudrait passer vite des recommandations aux actes. Les forêts communautaires du Népal sont pionnières dans ce domaine, et nous pouvons partager notre expérience avec tout le monde. Le FNUF pourrait être l'intermédiaire à ce sujet.

Johnson : Le FNUF pourrait nous aider aussi à faire pression sur nos gouvernements, ou faire pression sur eux pour qu'ils respectent leurs accords, et s'assurer que les choses se font comme il faut. C'est vraiment dommage que ce soit comme ça, mais les gouvernements n'ont pas l'air de le faire par eux-mêmes. Ils font beaucoup d'argent avec les « principales parties prenantes » comme Weyerhaeuser. Je vois bien pourquoi ils ne veulent rien changer. Nous sommes en train de négocier un traité pour enlever à Weyerhaeuser une partie de notre territoire traditionnel et le reprendre en main. Ironiquement, nous devons prouver que nous sommes capables d'aménager la forêt... alors que nous le faisons parfaitement bien avant l'arrivée de Macmillan Bloedel et Weyerhaeuser !

Vous trouverez des informations sur le Caucus mondial pour la GCF sur le site : <http://www.forestsandcommunities.org>

Pour plus d'information sur le FNUF visitez : <http://www.un.org/esa/forests>

** Le Bulletin des Négociations de la Terre peut être téléchargé de : <http://www.iisd.ca/linkages>*

La décentralisation de la gestion des forêts

Andrei Laletin, Amis des Forêts sibériennes, Russie

La décentralisation de la prise de décisions relatives aux forêts a été le thème d'un atelier international qui s'est déroulé avec succès à Interlaken, en Suisse, du 27 au 30 avril.

Cet atelier, sponsorisé par l'Indonésie et la Suisse, avec la coopération avec le Centre de Recherche forestière internationale (CIFOR) et d'autres gouvernements, a rassemblé près de 200 experts en provenance de plus de 50 pays et 30 organisations, pour discuter de la meilleure manière de protéger les forêts durant le

processus de décentralisation qui se déroule actuellement dans une soixantaine de pays.

Il y a eu des présentations des participants sur leurs expériences à propos de la décentralisation, des tables rondes sur le fédéralisme et les forêts communautaires, et plusieurs événements parallèles et groupes de travail. Des visites de divers endroits de la Suisse ont été organisées pour étudier sur le terrain le rôle des propriétaires privés et de la population locale dans la décentralisation.

Au cours d'une table ronde sur les communautés locales, Arvind Khare de Forest Trends a mis l'accent sur le fait que les communautés locales sont non seulement propriétaires de la plupart des forêts, mais les plus grands investisseurs en gestion forestière. Khare a dit que la demande croissante de produits forestiers certifiés et l'attention de plus en plus grande accordée à la gestion durable des forêts pouvaient être une aubaine pour les forêts sous contrôle communautaire, mais que les communautés doivent obtenir la sécurité foncière, des revenus fiscaux, le pouvoir de décision et l'accès aux marchés pour pouvoir gérer les forêts avec succès.

Hannah Wittman, de l'université Cornell, a parlé de l'impact de la décentralisation récente au Guatemala sur les communautés locales, en particulier sur le conflit entre les pratiques forestières traditionnelles de ces communautés et la gestion technique des projets forestiers nationaux. Elle a dit que les groupes de gestion locale devraient pouvoir participer formellement aux décisions concernant la politique forestière et la mise en place de sanctions gouvernementales.

Adolino Saway, de l'Unité de gouvernement local des Philippines, a manifesté que la décentralisation de la gestion des aires protégées a rencontré des problèmes dans son pays, dont le manque de collaboration entre les divers organismes, la sous-représentation des communautés locales dans le conseil d'administration des aires protégées et le risque d'abus de la part des membres instruits des groupes locaux. Pour que la décentralisation soit efficace, a-t-il ajouté, il est indispensable de développer les capacités et de permettre une participation réelle des parties prenantes locales.

Au cours d'un événement parallèle à propos de la décentralisation dans la CIS et les pays d'Europe orientale, les participants ont été

d'accord que la réforme forestière impliquait plusieurs secteurs et exigeait un consensus politique, la volonté des gouvernements nationaux de coopérer avec les autorités locales et provinciales, un partage net et équitable des responsabilités et des ressources financières, un système comptable clair, et un cadre légal destiné à réformer le mode de propriété des forêts et l'autorité sur leur usage, leur protection et leur renouvellement.

Les pays d'Europe orientale et de l'ancienne Union soviétique ont des systèmes de propriété divers et, bien que certains aient déjà modifié leurs lois pour les adapter à la nouvelle situation économique, leurs gouvernements centraux devront continuer à jouer un rôle important dans la gestion des forêts. Les décideurs, les bureaucrates, les acteurs du secteur forestier et le public en général veulent tous avoir davantage d'information sur l'aménagement forestier.

Lors de la discussion du rapport de la rencontre, les participants se sont mis d'accord sur les recommandations suivantes :

- Partager les connaissances sur la décentralisation dans le secteur forestier et rassembler les informations éparses à ce sujet ;
- Formuler des critères pour maintenir les aires protégées tout en permettant aux populations locales ou autochtones et aux habitants des forêts de les utiliser de manière traditionnelle ;
- Mettre en place des principes de subsidiarité pour l'utilisation et la gestion des forêts (la prise de décisions devant se situer au niveau le plus bas possible) ;
- Formuler des principes pour l'élection d'institutions qui puissent représenter la population locale de manière équitable ;
- Favoriser l'établissement de compensations justes pour les services des forêts, y compris par des mécanismes commerciaux ;
- Analyser les implications de la décentralisation sur les Programmes forestiers nationaux et identifier les stratégies permettant de les traiter ;
- Renforcer les capacités des parties prenantes, en particulier au niveau local, par des partenariats et des méthodes qui mettent à profit leurs connaissances déjà existantes ;

- Promouvoir la participation d'ONG et d'autres groupes majoritaires pouvant être des partenaires de poids dans la planification, le suivi et la mise en oeuvre de la décentralisation.

Pour plus d'information visitez le site : <http://www.iisd.ca/sd/forest/sdlak/>

Comptes rendus d'autres réunions sur les forêts

▪ Étranglés par les calculs du carbone

Comment calculer quel volume des gaz à effet de serre libérés par la dégradation des forêts est vraiment le fait de l'activité humaine ? Comment calculer quel volume du dioxyde de carbone produit par les combustibles fossiles brûlés dans le Nord peut être absorbé par une plantation d'arbres établie dans le Sud suivant le Mécanisme de Développement propre ? Comment calculer combien de carbone, et pour combien de temps, peut rester stocké dans le bois récolté ?

Des questions de ce genre ont occupé les organes subsidiaires de la Convention Cadre sur le Changement climatique pendant plus d'une semaine, du 16 au 25 juin, à Bonn, Allemagne. La méthode comptable présentée par l'un d'eux (l'organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques et techniques) serait un cauchemar pour n'importe quel professeur de physique.

Les pays du Sud participant à l'organe subsidiaire de mise en oeuvre avaient une réponse plus simple à la danse enchevêtrée de chiffres qu'impose le protocole de Kyoto.

Cette réponse était qu'ils n'auront jamais le moyen de faire les inventaires de carbone que le protocole demande, quel que soit l'argent que l'on pompe vers le secteur économique rapidement croissant qui gagne sa vie à compter, vérifier, superviser et calculer les flux de carbone en direction ou en provenance des arbres et d'autres sources d'émission potentielles.

Le même dilemme entre la simplicité et la complexité se pose dans les projets de faibles dimensions du Mécanisme de développement propre (MDP). D'un côté, les méthodologies de calcul et de suivi des projets MDP doivent être en mesure de fournir des chiffres précis, certains et garantis pour l'avenir sur la quantité de

carbone qu'ils séquestrent vraiment. De l'autre, ces méthodologies doivent être simples et faciles pour éviter que le coût du projet ne devienne astronomique. À moins de résoudre ce dilemme, le MDP se verra poussé à ne financer que de gros projets, tels que les grandes monocultures industrielles. Cette situation a porté certains observateurs à conclure que pour atténuer le changement climatique il serait plus simple de « se centrer sur les sources d'énergie renouvelables, en évitant de tomber dans le piège d'une comptabilité trop complexe qui, au bout du compte, ne contribuerait que très peu à l'atténuation du changement climatique », comme rapporté par le *Bulletin des Négociations de la Terre*.

Il conviendrait de prendre bonne note de ces conclusions, du fait surtout que la prochaine Conférence des Parties à la Convention sur le changement climatique, qui se tiendra en décembre 2004, est censée étudier en profondeur un prochain protocole qui est devenu indispensable, le protocole de Kyoto s'étant avéré impuissant à éviter un changement climatique dangereux.

Le futur protocole obligerait les pays du Sud à diminuer leurs émissions. Espérons qu'il tiendra compte des critères d'équité climatique et de la dette des pays industrialisés à propos du carbone. Mais il n'est pas du tout certain que les pays du Sud aient la capacité de superviser et de calculer les émissions provoquées par le déboisement et la dégradation des forêts.

Pour plus d'informations visitez le site : <http://www.unfccc.int>

▪ Biomasse : l'énergie du futur ?

La biomasse et d'autres énergies renouvelables, combinées avec une meilleure efficacité énergétique, sont vitales pour l'avenir énergétique, d'après la Déclaration ministérielle de la Conférence internationale sur les Énergies renouvelables qui s'est tenue à Bonn, Allemagne, du 1^{er} au 4 juin. Cette rencontre a réuni les représentants gouvernementaux de 154 pays, qui se sont accordés pour soutenir les énergies renouvelables en augmentant leur contribution financière et par la création de capacité, la recherche, la technologie, la libéralisation du marché et un programme international d'action constitué par des partenariats volontaires (projets conjoints commerciaux et industriels, ONG,

gouvernements et autres parties prenantes) ainsi que par d'autres actions unilatérales.

La biomasse est une source d'énergie renouvelable très importante pour les paysans pauvres des pays en développement. Par L'amélioration et la diffusion des technologies fondées sur la biomasse, telles que les appareils de cuisson efficaces, permettraient de réduire la pauvreté, d'améliorer la qualité de vie et la santé des femmes et des enfants, d'atténuer le changement climatique et de réduire la désertification ou la dégradation des forêts.

Cependant, les projets fondés sur la biomasse peuvent avoir aussi des conséquences dévastatrices pour la société et l'environnement. C'est le cas de Plantar, un projet de plantation d'arbres et de production de fonte au charbon, qui a reçu en décembre 2003 le Prix Treetanic de la Coalition mondiale des Forêts pour ses impacts négatifs sur les communautés locales de Minas Gerais, Brésil, et sur leur environnement.

Malheureusement, la Conférence sur les Énergies renouvelables n'a pas traité des problèmes posés par les grandes monocultures d'arbres pour la production de biomasse, ou par d'autres sources d'énergie non respectueuses de l'environnement ou de la société, telles que les grands barrages hydroélectriques.

Pour plus d'information sur la conférence visitez le site : <http://www.renewables2004.de>

Pour plus d'information sur Plantar visitez le site : <http://www.sinkswatch.org>

Calendrier de réunions sur les forêts

Pour plus d'information sur les rencontres intergouvernementales visitez le site : <http://www.iisd.ca/linkages>.

- La 36^e session du Conseil international des bois tropicaux se tiendra du 20 au 23 juillet à Interlaken, Suisse, suivie de la Conférence des Nations unies pour la négociation d'un accord devant succéder à l'Accord international sur les bois tropicaux, qui aura lieu à Genève du 26 au 30 juillet. *Pour davantage d'information visitez le site : <http://www.itto.or.jp>*
- Le Groupe spécial d'experts sur les paramètres d'un mandat visant à établir un cadre juridique pour tous les types de forêts se réunira du 6 au 10 septembre à New York,

États-Unis. *Pour plus d'information visitez le site : <http://www.un.org/esa/forests>*

- La 13^e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces végétales et animales en danger aura lieu du 2 au 14 octobre 2004 à Bangkok, Thaïlande. La rencontre portera, entre autres, sur un contrôle plus strict du commerce de l'agar et du ramin. *Pour plus d'information visitez le site : <http://www.cites.org>*
- ** La 10^e Conférence des Parties à la Convention cadre sur le changement climatique se tiendra du 6 au 17 décembre 2004 à Buenos Aires, Argentine. La rencontre portera sur l'avenir du régime climatique et sur des thèmes relatifs au Protocole de Kyoto, dont la simplification des procédés pour les projets forestiers de faibles dimensions mis en oeuvre dans le cadre du Mécanisme de développement propre. *Pour plus d'information visitez le site : <http://unfccc.int>*
- La 37^e session du Conseil international des bois tropicaux se tiendra du 13 au 17 décembre à Yokohama, Japon. *Pour davantage d'information visitez le site : <http://www.itto.or.jp>*

*(** La Coalition mondiale des Forêts peut faciliter la participation des ONG et OPA des pays du Sud à cette rencontre.)*

Cette lettre a été publiée grâce au soutien financier de l'Institut néerlandais de coopération.

Comité de rédaction :

- *Simone Lovera, Amis de la Terre International*
- *Larry Lohmann, The Corner House, Royaume-Uni*
- *Ricardo Carrere, Mouvement mondial pour les forêts tropicales, Uruguay*
- *Sandy Gauntlett, Institut international d'études maories et autochtones, Aotearoa/Nouvelle-Zélande*
- *Andrei Laletin, Amis des forêts sibériennes, Russie*